



Permis de construire en campagne

Par **michel**, le **25/08/2009** à **23:08**

Bonjour,rrnrJ'aimerais pouvoir être en mesure de pouvoir apporter une solution à un problème posé. rnUne personne est propriétaire d'un terrain comprenant l'habitation permanente utilisée par ses parents. L'eau, l'électricité sont déjà sur ce domaine depuis plus de 30 ans. rnLa propriété est située en pleine campagne, isolée et bordée de domaines agricoles. Dans cette commune, la municipalité favorise la construction de divers lotissements à l'opposé de cette zone.rnLe terrain est situé dans une zone classée non constructive pour la construction d'une nouvelle habitation.rnPar contre dans cette même zone non constructible, une dérogation à été accordée à un exploitant agricole qui invoquant son site de culture florale ?rnEn reprenant le cas de notre propriétaire, peut il avoir une autorisation de construire à côté de ses parents. Celui-ci peut il préciser qu'il est apiculteur. La surveillance des ruches disposées sur son terrain est facilitée? (un apiculteur est une personne exerçant des activités agricoles).rnQue pensez-vous de ce problème et quelles seraient les solutions envisageables ?